

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2253

Edition du
19 août 2019

DANS CE NUMÉRO

Assurance-maladie: pas de solution facile (Jean-Daniel Delley)

En attendant de renverser une logique qui valorise économiquement la maladie et non la santé

La protection des données, c'est aussi pour le service public (Yvette Jaggi)

Vignette autoroutière, fichier d'adresses de la population: quand l'Etat devient plateforme numérique

Aménagement du territoire: un bilan après cinq ans (Michel Rey)

Une évaluation de l'action des cantons (1 / 2)

A Evian, (re)découvrir l'expressionnisme à travers deux collections, allemande et suisse (Pierre Jeanneret)

«L'Expressionnisme allemand», Palais Lumière, jusqu'au 29 septembre et «Goûter au paradis. Anna de Noailles sur les rives du Léman», Maison Gribaldi, jusqu'au 3 novembre

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Assurance-maladie: pas de solution facile

En attendant de renverser une logique qui valorise économiquement la maladie et non la santé

Jean-Daniel Delley - 11 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35315>

Les Suisses [apprécient](#) la qualité du système de santé helvétique. Pourtant les coûts de ce système occupent [le premier rang](#) de leurs préoccupations. Mais [ils refusent](#) les réformes...

Une équation fort complexe que personne ne semble vouloir résoudre. Que proposent les partis politiques dans le cadre de la campagne électorale pour les élections fédérales d'octobre?

Pour [l'UDC](#), l'assurance-maladie obligatoire serait responsable de l'explosion des coûts. Elle mise sur une concurrence accrue et plus de responsabilité de la part des assurés. Et, pour ne pas oublier son bouc émissaire préféré, elle préconise une réduction du catalogue des prestations remboursées aux requérants d'asile.

Le [PLR](#) prône également la responsabilité des assurés que stimulerait une hausse de la franchise. A terme, l'assurance obligatoire ne devrait plus couvrir que les risques graves.

[Les socialistes](#) donnent la priorité à l'abaissement du montant des primes. Par le biais d'une initiative populaire, ils veulent limiter ce montant à 10% du revenu disponible. Ils préfèrent le développement des prestations publiques à la privatisation et à la

concurrence.

Le [PDC](#) se profile également avec une initiative populaire: dès lors que les coûts de la santé dépassent un certain niveau, le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires.

[Les Verts](#) sont les seuls à mettre l'accent sur la prévention et l'amélioration des conditions de vie. Par ailleurs ils préconisent plus de subventions pour abaisser les primes des bas et moyens revenus.

Tous les partis se réjouissent de la qualité des soins et veulent en garantir l'accès à tous. Mais aucun n'attaque à la racine les causes de cette spirale des coûts. Nous en avons fait un inventaire non exhaustif ([DP 2236](#)): une trop forte densité d'établissements hospitaliers; des médicaments trop chers; un système de tarification qui n'agit pas sur le volume des prestations; un contrôle de qualité insuffisant, aussi bien des médicaments que des actes médicaux; des assurés poussés à la consommation pour rentabiliser leurs primes...

Le système de santé, c'est une somme annuelle de plus de 80 milliards de francs, une manne que se disputent entreprises pharmaceutiques, établissements de soins et

soignants de toutes sortes. Un système fait pour produire et vendre des soins et non pour produire de la santé, comme le constatait un médecin dans un ouvrage déjà ancien ([DP 1682](#)). C'est à cette logique qu'il faudrait s'attaquer, une logique qui valorise économiquement la maladie et non la santé.

Par exemple, les centres de santé ([DP 1954](#)) prennent le contrepied de cette logique. Regroupant généralistes et spécialistes, ils soignent leurs patients dans le cadre financier fixé par les primes versées. Ces centres n'ont aucun intérêt à multiplier les actes, à prescrire toutes sortes d'analyses et de contrôles puisqu'ils travaillent avec un budget global. Incitation à minimiser les soins, dira-t-on. Non point, car ces soignants vivent de la santé de leurs patients et non de leurs maux. Rétribués indépendamment du nombre d'actes effectués, ils vont même bénéficier de bonifications si le budget global n'est pas épuisé. On peut aussi mentionner les réseaux de soins ([DP 2178](#)) qui permettent une meilleure coordination des soignants, évitant ainsi les doublons.

Une réforme sérieuse du système de santé passera obligatoirement par un renversement de cette logique qui récompense financièrement le volume des soins et la

gravité des maux.

En 2012, le peuple suisse a sèchement [refusé](#) ce renversement. On peut rêver

d'une table ronde réunissant tous les acteurs impliqués, patients et assurés compris. Mais pour que le rêve devienne

réalité, il faudra très probablement attendre que les coûts augmentent encore et dépassent largement la limite du supportable.

La protection des données, c'est aussi pour le service public

Vignette autoroutière, fichier d'adresses de la population: quand l'Etat devient plateforme numérique

Yvette Jaggi - 18 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35333>

Les géants du numérique se prennent pour des puissances quasiment souveraines ([DP 2251](#)). Et les collectivités, Confédération en tête, multiplient les plateformes pour communiquer à l'interne, entre elles et avec les chers administrés et autres tiers.

Dans sa première séance d'après les vacances, le Conseil fédéral a pris deux options significatives, concernant d'une part la vignette autoroutière et, d'autre part, le registre des adresses de tous les habitants du pays.

Le tout alors que la majeure partie de la révision totale de la loi sur la protection des données, lancée en septembre 2017, n'a même pas encore passé le cap du Conseil national. L'[issue du débat](#) annoncé pour septembre reste des plus incertaine, notamment en ce qui concerne les données accumulées par des entreprises et autres fournisseurs de biens et de services aux particuliers.

La vignette électronique

Inscrite dans le programme de législature 2015-2019, la vignette électronique fait désormais l'objet d'un [Message](#) aux Chambres qui devraient se prononcer dans le courant de l'année prochaine.

Par rapport au projet mis en consultation, le Conseil fédéral a renoncé à une perception exclusivement électronique de la taxe de redevance pour l'utilisation des routes nationales. Cette modalité unique d'acquiescement «*ne serait pas bien acceptée*» - bel euphémisme gouvernemental.

Plutôt que de trier, le compromis présenté cumule les procédures et les coûts. La solution finalement choisie, celle d'une vignette électronique proposée en option à côté de la vignette autocollante maintenue, ne résulte pas de la procédure de consultation organisée dans le courant de 2017. Mais bien d'une [motion](#) déposée en juin 2018 par le conseiller national Martin Candinas (PDC/GR) et

promptement acceptée par le Conseil fédéral cinq mois plus tard.

Ainsi donc le projet de nouvelle loi soumis aux Chambres fait le pari d'une vignette électronique en option qui devra s'imposer d'elle-même en quelques années. Le temps que les détenteurs des véhicules légers concernés par une taxe prélevée en fonction des numéros de plaques et payable par ordinateur ou téléphone portable renoncent à coller le petit carré sur leur pare-brise.

Indépendamment des coûts engendrés par la conception, l'installation et l'exploitation d'un système de vignette électronique, ce système soulève la question d'une éventuelle délégation de la perception de la redevance et de l'exécution des contrôles. Dans les deux cas, les avis sont clairs: c'est oui pour les cantons et non pour des tiers - No Billag aura laissé des traces.

Reste l'important problème de la protection des masses de

données rassemblées en vue de l'application du système de la vignette électronique, personnalisée contrairement à l'anonyme autocollant actuel. La procédure de consultation a révélé de fortes craintes à cet égard, relatives en particulier à l'établissement de profils de mobilité d'où pourrait sortir, qui sait, la [tarification de la mobilité](#) redoutée tant par les partisans de la vignette électronique (PLR) que par ses opposants (UDC).

Les adresses des personnes physiques

La protection des données, ou plus précisément celle des personnes sur lesquelles les grands fichiers rassemblent, traitent et transmettent des informations individualisées, représente l'un des principaux problèmes à l'ère du *big data* et des algorithmes.

Le Conseil fédéral prend donc

ses précautions au moment de mettre en consultation son projet de loi fédérale portant création d'un [service national des adresses](#) (SNA). Ce vaste fichier permettra aux administrations fédérales, cantonales et communales d'accéder, dans le cadre de leurs activités, aux adresses de domicile de tous les habitants de la Suisse.

Placé sous l'autorité de l'Office fédéral de la statistique, habitué à traiter des données catégorielles et non personnalisées, le SNA doit faire l'objet d'une loi *ad hoc*, aussi exhaustive que précise: contenu de son système d'information, octroi des autorisations d'accès, protection des données, mode de financement et couverture des coûts.

Comme il convient, toute personne physique domiciliée en Suisse peut obtenir sur demande les données qui la

concernent ainsi que «*les informations générées par la consultation du système d'information et par le traitement des données qui y sont enregistrées*». La durée de conservation et la destruction de ces données sont également précisées.

Ainsi se poursuit la constitution de l'Etat en ses registres et plateformes. Les contacts directs, les guichets, les documents papier font progressivement place aux informations par Internet, aux messages virtuels ou aux sessions audiovisuelles sur très petit écran.

Reste à savoir si l'immédiateté spatiotemporelle favorise une communication et une transparence authentiques entre l'Etat et ses interlocuteurs individuels, en leurs différentes qualités de citoyens, habitants, contribuables, usagers, parents d'élèves.

Aménagement du territoire: un bilan après cinq ans

Une évaluation de l'action des cantons (1 / 2)

Michel Rey - 08 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35307>

Entrée en vigueur en mai 2014, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ([LAT](#)) poursuit plusieurs objectifs: promouvoir une urbanisation vers l'intérieur grâce à la densification, réduire les zones à bâtir trop grandes, mettre fin au mitage

du territoire et mieux protéger les terres agricoles. Cinq ans, c'était le délai octroyé aux cantons pour adapter leur plan directeur cantonal et leur législation aux nouvelles exigences fédérales.

Cette mise en œuvre a été

soumise à une évaluation dont les résultats ont fait l'objet d'une journée d'étude organisée par [Espace Suisse](#). Ils seront publiés en septembre (Inforum No 3 2019). Le bilan? A l'image du verre à moitié plein et à moitié vide, on dira qu'il est forcément contrasté.

La densification est devenue une priorité

La plupart des cantons ont révisé leur plan directeur et élaboré leur [stratégie de développement](#) qui définit le périmètre d'urbanisation. Le Conseil fédéral a formellement approuvé la quasi-totalité des nouveaux plans. Tous les cantons accordent la priorité à la densification des zones déjà construites, surtout dans les agglomérations urbaines, comptant ainsi mettre fin au mitage du territoire.

Les évaluateurs ont classé les cantons selon leur volonté de maîtriser leur consommation de terrains à bâtir. Cette volonté dépend largement de la culture spécifique de chaque canton en matière d'aménagement.

Les cantons soucieux d'économiser le sol - essentiellement à prédominance urbaine - ont conforté et légitimé leur pratique d'économie. Les cantons qui disposent de vastes zones à bâtir - essentiellement ruraux, de montagne et touristiques - ont fixé des règles pour leur redimensionnement. Mais ils bénéficient encore d'importantes réserves de terrains à bâtir.

En effet, ces pratiques différenciées sont très liées à la manière d'élaborer le scénario de croissance démographique et économique qui sert de base à la définition de leur périmètre d'urbanisation. Les cantons avaient le choix entre

des scénarios proposés par Berne, qualifiés de «*haut*», «*moyen*» et «*bas*».

Nombre d'entre eux ont choisi le scénario haut ou moyen, prévoyant un fort développement démographique, ce qui leur permet de justifier de plus vastes périmètres d'urbanisation.

A l'actif de la LAT révisée, les évaluateurs mentionnent l'introduction dans les législations cantonales de mesures pour lutter contre la thésaurisation des terrains en zones à bâtir (droit d'emption ou d'expropriation, imposition à la valeur vénale, etc.). Les cantons ont reconnu qu'ils doivent mieux utiliser les réserves de terrains constructibles, de manière à lutter contre le mitage du territoire.

Mais les évaluateurs observent de grandes différences d'application. Si les cantons ont l'obligation de prévoir des sanctions lorsque les parcelles ne sont pas construites dans un certain laps de temps, les mesures n'ont pas toujours un caractère contraignant. Et comme ces mesures et sanctions concernent avant tout les communes rurales, on peut avoir des doutes sur leur application.

Une urbanisation sous contrôle?

La dispersion de l'urbanisation est-elle maîtrisée par les cantons? Elle est sans doute mieux encadrée. La surface

constructible par habitant a [diminué](#) en Suisse, malgré l'importante augmentation de la population.

Mais les cantons conservent encore une grande marge de manœuvre, autant pour l'utilisation des zones à bâtir que pour d'éventuelles extensions. L'urbanisation est freinée, mais on peut douter de la fin du mitage, notamment parce que de nombreuses communes disposent d'un important potentiel d'urbanisation.

La Confédération est en mesure de contrôler les cantons. Huit d'entre eux n'ont pas adopté leur plan directeur (GL, OW, TI) ou adapté leur loi sur les constructions (GE, LU, SZ, ZU, ZG) aux exigences de la LAT dans le délai imparti. Pour eux, aucune nouvelle mise en zone n'est possible pour l'instant, et cela même s'il y a compensation simultanée d'une superficie équivalente.

Les pratiques cantonales font aussi l'objet d'un contrôle sous la forme d'un rapport que les cantons doivent établir tous les quatre ans à l'intention de la Confédération.

Enfin l'Office fédéral du développement territorial dispose d'une base légale qui lui permet de s'opposer à tout projet d'urbanisation qui ne répond pas aux exigences fédérales. Il faut signaler le rôle de garde-fou du Tribunal fédéral, dont les dernières décisions imposent le respect des exigences de la LAT révisée.

Prélèvement de la plus-value: la déception

L'obligation de prélever la plus-value issue d'une mise en zone à bâtir a été considérée comme une pièce maîtresse de la LAT, laquelle prévoit une taxe minimum de 20%. Les recettes de cette taxe doivent servir, entre autres, à dédommager les propriétaires concernés par les dézonages prévus. La mise en œuvre est décevante: taxe modeste voire minimaliste, une réglementation déficiente et souvent complexe à appliquer.

Seuls 6 des 24 cantons évalués utilisent très bien (BS) ou bien (GR, JU, NE, SH, SO) l'instrument de la taxe sur la plus-value en exploitant leur marge de manœuvre. D'autres cantons, en particulier

romands, ont choisi de prélever une taxe modeste (12), voire même minimaliste (6).

Terres agricoles: les risques de grignotage demeurent

La protection des terres agricoles dépend d'abord des législations cantonales. La révision de la LAT n'a pas introduit de nouvelles mesures de protection. L'examen des plans directeurs cantonaux a révélé des craintes quant à cette protection. La moitié des cantons n'ont pas été en mesure de garantir leur part des surfaces d'assolement exigées par le plan sectoriel de la Confédération. Leur plan directeur a néanmoins été approuvé, mais avec des réserves et la mention des

conditions à remplir pour la protection de ces surfaces. Et le développement de l'urbanisation, généralement prévu dans les agglomérations urbaines, risque de se faire au détriment des terres agricoles qui se trouvent à proximité.

Les cantons ont rempli leurs tâches en mettant en place le cadre légal nécessaire à la mise en œuvre de la LAT révisée. Il appartient maintenant aux communes de procéder aux adaptations de leur plan d'affectation et de leur réglementation, en vue notamment de dézoner les zones à bâtir excessives et de mieux protéger les terres agricoles. Un travail d'Hercule pour les autorités communales, que nous aborderons dans un prochain article.

A Evian, (re)découvrir l'expressionnisme à travers deux collections, allemande et suisse

«L'Expressionnisme allemand», Palais Lumière, jusqu'au 29 septembre et «Goûter au paradis. Anna de Noailles sur les rives du Léman», Maison Gribaldi, jusqu'au 3 novembre

Pierre Jeanneret - 17 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35330>

En 2006, la ville d'Evian a ouvert les portes de son Palais Lumière, comprenant un centre de congrès et de séminaires, ainsi qu'un espace culturel voué aux expositions. Le hall principal de cet ancien établissement thermal restauré à l'identique, avec sa coupole, ses vitraux et ses fresques Art nouveau, est un superbe

témoignage de l'architecture des villes d'eaux des débuts du 20e siècle et vaut en lui-même la visite.

[L'exposition actuelle](#), consacrée à l'expressionnisme allemand, se révèle d'autant plus utile du fait que le public français connaît mal ce mouvement essentiellement germanique, quand bien même

Paul Gauguin et Henri Matisse ont exercé sur ses créateurs une influence importante. Les quelque 140 chefs-d'œuvre qui la composent, où sont représentés tous les grands noms de l'expressionnisme, proviennent d'ailleurs du Osthaus Museum Hagen et de l'Aargauer Kunsthaus.

L'expressionnisme a été un

facteur essentiel du passage à la modernité artistique au 20^e siècle. Il était d'ailleurs lui-même un reflet critique d'une autre modernité, industrielle et urbaine, qui a fortement marqué l'Allemagne wilhelmiennne. Il se voulait l'expression du *Zeitgeist* (l'esprit du temps), avec une dimension à la fois tragique et rebelle. Tout a commencé en 1905 avec la fondation du groupe *Die Brücke* de Dresde. On y trouvait Ernst Ludwig Kirchner, Karl Schmidt-Rottluff, Fritz Bleyl, Erich Heckel et Max Pechstein. Puis naquit en 1912 à Munich le groupe du *em>Blaue Reiter*, du nom du célèbre tableau de Franz Marc. Y participèrent, entre autres, August Macke, Wassily Kandinsky et le peintre russe Alexej von Jawlensky.

L'exposition d'Evian se décline de manière thématique. Une première salle est consacrée aux paysages. Les expressionnistes se voulaient en effet en contact étroit avec la nature, loin de la vie déliquescence des grandes villes, avec leur misère, leur prostitution, leur laideur industrielle, qui constituèrent également des thèmes importants de leurs tableaux et gravures.

On remarquera les couleurs exubérantes d'Emil Nolde, avec une dominante des rouges, tant dans ses paysages que dans la représentation de ses personnages, marqués par un érotisme violent. On peut appliquer aux expressionnistes les mots de Derain datant de 1905 à propos des fauves: «*Les*

couleurs devaient des cartouches de dynamite». Kirchner, lui, a superbement peint de verts crus et de violets forêts et montagnes, notamment lors de son séjour à Davos qui s'acheva avec son suicide en 1938.

Le paysage sans doute le plus poignant montré dans cette exposition est *Le printemps dans les Flandres*, de 1916, alors qu'Erich Heckel servait comme ambulancier pendant la Grande Guerre: une nature désolée, des arbres nus, des champs où il n'y a plus de présence humaine, sous un ciel lourdement chargé de nuages sombres.

Les expressionnistes ont beaucoup bénéficié du renouvellement de la gravure sur bois, auquel ils ont participé. On en voudra pour preuve la série de Max Beckmann consacrée à la ville moderne: vie mondaine d'une bourgeoisie représentée de manière grotesque, visages libidineux de mâles en rut devant des prostituées ou des spectacles de cabaret érotiques, mais aussi mendiants, et tous les déçus de cette société. Le message politique se fera plus incisif encore après la défaite de 1918, sous la République de Weimar, avec George Grosz (non représenté dans l'exposition).

On notera aussi l'importance du portrait dans le groupe des expressionnistes: ce qu'ils nommaient le *Gesicht* se référait non à la physionomie du visage, mais à l'état d'âme

de l'artiste. C'est ainsi que nombre de ces portraits sont soit schématisés, soit déformés – comme le sont les corps nus sous leur pinceau – soit démoniaques.

Notre description non exhaustive de cette riche et belle exposition permet de voir que tous les thèmes importants de l'expressionnisme y sont représentés. A ne pas manquer donc!

L'univers poétique et mondain d'Anna de Noailles

S'il est une poétesse peu lue et assez oubliée aujourd'hui, c'est bien Anna née princesse Bassaraba de Brancovan, devenue par mariage Anna de Noailles (1876-1933).

[L'exposition](#) que lui dédie la Maison Gribaldi, consacrée au patrimoine d'Evian, se justifie par sa fréquentation des rives du Léman, à Amphion, jusqu'à la première guerre mondiale. Elle considérait en effet avoir «*goûté au paradis*» dans cette région.

Anna de Noailles (que certains jugeaient insupportable par sa manière de monopoliser la conversation dans les soirées mondaines...) connut une grande notoriété dans les milieux littéraires parisiens, de la Belle Epoque au début des années 30. Elle fréquenta notamment Marcel Proust, et l'on peut tout à fait se la représenter comme l'un des personnages de la *Recherche du temps perdu*. Une riche collection d'objets, de photographies et de tableaux

permet au visiteur de se plonger dans sa vie et dans son œuvre littéraire, faite de vers délicats, et d'apprécier aussi

ses qualités de peintre au pastel.
La Maison Gribaldi jouxtant le

Palais Lumière, on pourra profiter de sa journée à Evian pour voir cette deuxième exposition.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

L'indécence de Sergio Ermotti

«*La grande gueule de la nation*», titrait la *Wochenzeitung* le 8 août. C'est de Sergio Ermotti, patron d'UBS, qu'il s'agit. Un homme qui ne cesse d'exiger moins de réglementation bancaire et des allègements fiscaux. Et qui évoquait il y a deux ans le [départ d'UBS](#) sous des cieux plus cléments.

[Infosperber](#) cite cette information du Fonds monétaire international: parce que les grandes banques suisses bénéficient de facto d'une garantie de l'Etat (too big to fail), elles peuvent se financer à des taux préférentiels. Un avantage estimé à 26,7 milliards de francs pour les années 2011/2012. | *Jean-Daniel Delley (17.08.2019)*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Assurance-maladie: pas de solution facile

<https://www.interpharma.ch/fr/faits-et-statistiques/6208-bilan-du-systeme-de-sante>

<https://www.tdg.ch/suisse/sante-devenue-numero-suisses/story/21494296>

<https://www.letemps.ch/suisse/sante-suisses-balaient-toutes-reformes>

<https://www.udc.ch/actualites/articles/communiqués-de-presse/la-hausse-des-couts-doit-etre-immédiatement-stoppee/>

https://www.plr.ch/fileadmin/documents/fdp.ch/pdf/FR/Positions/Papiers_de_position/Politique_de_la_santé/Factsheets/2019_FAC_Gesundheit_f_def_08.pdf

<https://www.sp-ps.ch/fr/campagnes/recoltes-de-signatures/initiative-dallegement-des-primess>
<https://www.cvp.ch/fr/campagnes/initiative-baisser-les-primess-pour-un-frein-aux-couts-de-la-sante>
<https://verts.ch/societe/sante/sante>
<https://www.domainepublic.ch/articles/34577>
<https://www.domainepublic.ch/articles/9008>
<https://www.domainepublic.ch/articles/20488>
<https://www.domainepublic.ch/articles/32140>
<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20120617/det562.html>

La protection des données, c'est aussi pour le service public

<https://www.domainepublic.ch/articles/35246>
<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-spkn-2019-08-16-a.aspx>
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiquess.msg-id-76065.html>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183701>
<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/transports/mobility-pricing.html>
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiquess.msg-id-76062.html>

Aménagement du territoire: un bilan après cinq ans

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html>
https://www.espacesuisse.ch/sites/default/files/documents/EspaceSuisse_Programm_5-Jahre-RPG-fr-web.pdf
<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/strategie-et-planification/plans-directeurs-cantonaux.html>
<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/bases-et-donnees/statistique-suisse-des-zones-a-batir.html>

A Evian, (re)découvrir l'expressionnisme à travers deux collections, allemande et suisse

<https://ville-evian.fr/fr/palais-lumiere/expositions/expressionnisme-allemand-2>
<https://ville-evian.fr/fr/culture/maison-gribaldi/anna-de-noailles-et-les-rives-du-leman>

Espresso

<https://www.bloomberg.com/features/2017-ubs-sergio-ermotti-interview/>
<https://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/Grossbanken-sind-starker-subventioniert-als-die-Landwirtschaft>